Les
PUBLICATIONS
DU QUÉBEC

Conseil consultatif de l'environnement

Rapport annuel 1987-1988

Québec

Le contenu de cette publication a été rédigé par le
Conseil consultatif de l'environnement

Cette édition a été produite par
Les Publications du Québec
1279, boul. Charest Ouest
Québec (Québec)
G1N 4K7

Le Conseil consultatif de
l'environnement est situé au:

800, place d'Youville
19e étage
Québec, G1R 3P4
Tél.: (418) 643-3818

Outre le président, monsieur Marcel Junius, le personnel permanent du Conseil consultatif pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1988 se compose de:

Camille Rousseau, secrétaire du Conseil

Robert Carpentier, conseiller scientifique

Benoît Gauthier, conseiller scientifique

Lucien Paquin, conseiller et recherchiste

Denise Roy, secrétaire principale

Raynald Asselin, agent de bureau

Dominique Blais, dactylo

Dépôt légal — 4e trimestre 1988
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN 2-551-08249-8
ISSN 0383-5308
© Gouvernement du Québec, 1988

Monsieur Pierre Lorrain
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Gouvernement
Québec (Québec)

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous soumettre le rapport des activités du Conseil consultatif de l'environnement pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1988.

Le ministre de l'Environnement,

Clifford Lincoln

Québec, mai 1988

Monsieur Clifford Lincoln
Ministre de l'Environnement
Hôtel du Gouvernement
Québec

Monsieur le Ministre,

Conformément à l'article 19 de la Loi sur la qualité de l'environnement, j'ai l'honneur de vous soumettre le rapport des activités du Conseil consultatif de l'environnement pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1988.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le président du Conseil,

Marcel Junius

Québec, mai 1988

Table des matières

Mot du président 9

Introduction 11

Chapitre 1

Activités du Conseil suite aux demandes du ministre de l'Environnement 13

1.1 Dossiers à l'étude 13

1.1.1 Stratégie québécoise de la conservation et du développement 13

1.1.2 Charte de la qualité de la vie 13

1.2 Conclusion 13

Chapitre 2

Activités entreprises à l'initiative du Conseil 15

2.1 Avis soumis au ministre 15

2.1.1 Éléments pour une politique de recherche et développement en environnement 15

2.1.2 Loi modifiant la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme 16

2.1.3 Résolution issue de la 11e réunion des conseils canadiens de l'environnement 16

2.2 Dossier en attente 17

2.2.1 Approches et instruments d'intervention du ministère de l'Environnement 17

2.3 Conclusion 17

Chapitre 3

Activités du Conseil entreprises à la demande du public 19

3.1 Avis soumis au ministre 19

3.1.1 Fluoruration des eaux de consommation au Québec 19

3.2 Conclusion 20

Chapitre 4

Crédits alloués au Conseil 21

Annexe 1

Répartition des responsabilités en environnement en vertu des dispositions de la Loi sur la qualité de l'environnement 23

Annexe 2

Liste et fonctions actuelles des membres du Conseil consultatif de l'environnement 24

Annexe 3

Crédits alloués en 1987-1988 au Conseil consultatif de l'environnement 26

Annexe 4

Séances du Conseil et de ses comités d'études en 1987-1988 27

Annexe 5

Liste des publications préparées par le Conseil consultatif de l'environnement et rendues publiques 28

Mot du président

Le 31 mars 1988, s'est terminé le quinzième exercice d'activité du Conseil consultatif de l'environnement. Les événements qui ont jalonné cette année s'ils ont été nombreux et variés, les travaux fructueux et l'agenda respecté, on ne s'étonnera pas que nous fassions part, dès l'introduction de ce rapport annuel, de la décision gouvernementale de mettre fin aux activités du Conseil consultatif de l'environnement.

Le fait marquant de cet exercice est, sans nul doute, la sanction par l'Assemblée nationale, le 17 décembre 1987 du Projet de loi 29 instituant le Conseil de la conservation et de l'environnement. Dans ces circonstances, on conviendra que nous nous adressions, en premier lieu, aux personnes qui ont été membres du Conseil consultatif de l'environnement et d'y associer le personnel. Au cours de ce périple de quinze années, tous ont œuvré avec détermination et intérêt à la réalisation des objectifs visés par le Conseil. Ainsi, les travaux entrepris par les membres nommés ont été empreints d'une fidélité non démentie dans la recherche des moyens utiles à l'autorité pour améliorer la qualité de l'environnement. Cette œuvre est reflétée dans les textes et les recommandations contenues dans les avis qui ont été requis par le ministre, initiés par le Conseil ou réalisés à la demande de citoyens.

Le personnel scientifique, en approfondissant la recherche documentaire et en donnant aux membres l'accès aux résultats des études les plus pertinentes, a conduit avec professionnalisme, initiative et compétence, la réflexion utile à nos études. Le secrétariat et le personnel de soutien se sont constamment adaptés aux circonstances dans la production des documents nécessaires, en livrant avec soin et diligence les services requis par les membres nommés.

Qu'ils soient tous remerciés pour le travail accompli.

À ceux-là, s'ajoute un nombre considérable de correspondants situés en périphérie du Conseil. Provenant d'horizons fort divers, ils ont été de véritables compagnons de route en nous éclairant de leurs propres expériences dans des champs d'action spécifiques. Qu'ils soient des représentants de groupes populaires, de corporations professionnelles, du monde syndical ou des affaires, fonctionnaires ou universitaires, ils ont soutenu les réflexions du Conseil en répondant chaque fois, avec générosité à nos appels répétés. En participant à nos séminaires ou à nos consultations, ils ont aussi étendu nos perspectives de travail. Qu'ils trouvent ici, l'expression de notre plus vive appréciation.

Depuis 1972, année de sa création, cette composante aux multiples aspects a permis au Conseil de présenter 57 avis et une bonne vingtaine d'autres documents au ministre de l'Environnement. Ces avis et ces rapports s'étalent dans une gamme de sujets aussi étendue que variée. Qu'on en juge : les thèmes abordés sont autant d'ordre juridique comme on le décèle dans les avis portant sur des textes législatifs ou réglementaires, qu'à orientation scientifique ou technique. Dans cette dernière catégorie, pour n'en citer que quelques-uns au hasard des titres, relevons l'avis sur l'entreposage et la disposition des biphényles polychlorés, celui sur les marais salés du Saint-Laurent ou encore sur une politique des espaces naturels du Québec, les précipitations acides ou, comme au cours de cette année, la fluoruration de l'eau de consommation. Il est loisible de voir à quel point la prospective a été présente dans les réflexions du Conseil. Ainsi l'avis portant sur la localisation des corridors de transport qui date de 1976 et, plus récemment, l'avis sur la recherche et le développement en environnement démontrent que le Conseil n'a jamais limité sa portée de vision.

Tous les avis ont été envoyés à des centaines de personnes ou à des institutions intéressées, parce que le Conseil a jugé utile d'essaimer ses avis, afin de participer à la diffusion des connaissances dans le public.

La tentation est, dès lors, bien grande d'établir un bilan, de faire les comptes et d'estimer les bons coups. Nous nous en garderons bien. Nous éviterons de faire nous-même l'exégèse de nos actions, des résultats obtenus lors des séminaires ou des acquis des consultations. Nous sommes, croyons-nous, encore trop près de cette période pour nous permettre de porter un quelconque jugement sur ces réalisations, d'autant plus que certaines de nos préoccupations actuelles se rattachent ou font appel à des travaux antérieurs. Ainsi, en nous éloignant des commentaires hâtifs, nous laisserons le temps faire le décompte. Plus tard, l'histoire établira le bien-fondé et la pertinence de nos travaux et de nos avis. Néanmoins, les opinions reçues de l'extérieur nous laissent savoir que le Conseil a, tout au long de sa carrière, joué le rôle qui lui était désigné, avec indépendance et objectivité.

Quoique doté de faibles moyens budgétaires, le Conseil a tenu le cap en s'appuyant sur l'intérêt et l'enthousiasme des membres et du personnel et, comme nous l'avons dit, sur ses nombreux collaborateurs extérieurs tant dans les études préalables à ses avis que dans les manifestations publiques qu'il a tenues.

Parmi celles-ci, nous retiendrons, pour l'avenir, les idées reçues du public lors du colloque qui a célébré, en 1984, le dixième anniversaire du Conseil sous le thème «Bilan et Prospective». Elles esquissaient l'espoir de voir la plus haute autorité gouvernementale se prononcer sur les questions reliées à l'environnement et, d'autre part, elles souhaitaient que se réunissent plus souvent tous ceux qui croient que des changements dans les comportements de notre société sont nécessaires pour que s'améliore la qualité de notre environnement.

Quatre ans plus tard, le Premier ministre, monsieur Robert Bourassa, a affirmé, en février de cette année, que «face au défi le plus important de notre civilisation son gouvernement retenait deux priorités, la question des pluies acides et la dépollution du fleuve Saint-Laurent». Cette prise de position répond à l'une de nos aspirations, reprise continuellement dans nos rapports annuels d'activités antérieures. Elle s'inscrit dans le sillage de la résolution endossée lors de la réunion annuelle des conseils consultatifs de l'environnement du Canada, tenue à Toronto, en octobre dernier. Cette résolution confirme notre position sur le rôle de leadership que doivent assurer les premiers ministres en matière relative à l'environnement.

Dans cet ordre d'idée, le Conseil avait déjà pris acte du nouveau cap environnemental décidé et entrepris par le ministre de l'Environnement, monsieur Clifford Lincoln. Ce document comporte des orientations formulées dans l'avis sollicité par le ministre sur ce sujet et contient également des principes contenus dans l'avis sur la recherche et le développement en environnement, remis au ministre en juin 1987.

Préoccupé par une coopération plus active entre les citoyens, les groupes organisés, l'industrie, les responsables municipaux et les gestionnaires gouvernementaux, le Conseil a, au cours du présent exercice, élaboré un document d'information et de consultation relatif au projet d'une stratégie de la conservation et du développement des ressources. L'ouvrage réalisé à la demande du ministre est en voie d'achèvement. Il doit servir, dans un premier temps, à informer la population en suscitant son intérêt par un questionnement raisonné de la situation actuelle qui prévaut dans différents secteurs de l'activité humaine. Dans un deuxième temps, le public sera plus en mesure de se prononcer lors des consultations que le Conseil envisage de tenir au cours de l'automne. On trouvera des précisions sur ce rapport dans les pages qui suivent.

Un deuxième dossier également fort important a été étudié au cours de cette année. Celui-ci concerne l'élaboration d'une charte de la qualité du milieu de vie. Un texte préliminaire est à l'étape de la rédaction. Son cheminement est expliqué dans la partie du présent rapport traitant des avis sollicités par le ministre.

Pour satisfaire aux exigences de ces dossiers, sept séances plénières du Conseil ont été convoquées et les différents comités ont siégé à 28 reprises. Plusieurs de ces réunions ont été tenues pour consulter des personnes, des représentants de groupes ou d'organismes sur nos sujets d'études. Au plan administratif, bien que le Conseil se compose de dix membres et d'un président, on note que deux postes vacants n'ont pas été comblés. Tels sont, en quelques lignes, les événements qui sont survenus pendant cet exercice.

En fermant ses livres, le Conseil espère que les changements législatifs survenus accroîtront davantage l'efficacité des personnes désignées à prendre la relève, en augmentant d'autant l'impact du nouveau Conseil de la conservation et de l'environnement dans son rôle d'aviseur auprès du ministre de l'Environnement.

En terminant son mandat, le Conseil est conscient que la qualité de l'environnement ne sera atteinte que par une saine conservation des ressources et un développement de notre milieu de vie respectueux de l'homme et de la nature. C'est une nécessité d'ordre public et social. C'est une tâche qui requiert la collaboration de tous.

Introduction

Le Conseil consultatif de l'environnement, organisme aviseur au ministre de l'Environnement, a été créé en vertu des dispositions de la Section III de la Loi sur la qualité de l'environnement, sanctionnée le 21 décembre 1972 et amendée le 22 décembre 1978.

L'article 8 de cette loi définit les devoirs du Conseil en ces termes : *« le Conseil doit donner son avis au ministre sur toute question que celui-ci soumet relativement aux sujets visés par la Loi sur la qualité de l'environnement. Il peut aussi, de sa propre initiative ou à la demande de personnes ou de groupes, formuler un avis sur les politiques en matière d'environnement. Il peut, à ces fins, entreprendre les études nécessaires. »*.

Comme le précise l'article 8, les citoyens et les groupes peuvent adresser des requêtes au Conseil sur des questions de politiques en matière d'environnement. Pour toutes les autres questions environnementales, ils devront adresser leurs requêtes au ministre ; il appartient à ce dernier de décider s'il y a lieu ou non de les transmettre au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE). Un organigramme de la répartition des responsabilités en environnement, en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement, paraît à l'annexe 1 du présent rapport.

Le fonctionnement du Conseil est assuré par un président et dix membres oeuvrant dans divers milieux institutionnels ainsi que dans des associations vouées à la protection de l'environnement. Un bref curriculum vitae de chacun d'eux se trouve à l'annexe 2 de ce rapport.

Comme on le constatera au nombre de réunions régulières et de réunions de ses comités (annexe 4), le Conseil fut fort actif au cours de l'année écoulée.

Ce rapport fait état des activités du Conseil au cours de l'année financière 1987-1988. Il est rédigé en fonction des trois rôles qui lui sont dévolus en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement. Suit un bref chapitre consacré aux crédits alloués au Conseil.

Chapitre 1
Activités du Conseil suite aux demandes du ministre de l'Environnement

Au cours de l'année 1987-1988, le ministre n'a pas formulé de nouvelles demandes d'avis au Conseil. Même si ce dernier n'a pu être en mesure d'aviser le ministre sur deux demandes datant de 1986, il a néanmoins concentré ses énergies sur deux dossiers fort complexes que nous résumons dans le présent chapitre.

1.1 Dossiers à l'étude

1.1.1 Stratégie québécoise de la conservation et du développement

a) Demande du ministre

Dans une lettre en date du 21 mars 1986, le ministre de l'Environnement indiquait au Conseil qu'il attendait un rapport de ses fonctionnaires sur la situation actuelle et les actions à prendre en vue d'atteindre, au Québec, les objectifs généraux de la Stratégie mondiale de la conservation. Il précisait aussi qu'il demanderait au Conseil d'évaluer ces actions et de procéder à une consultation élargie de la population, suite à une information préalable. Cette demande fut formulée à l'automne 1986.

b) Actions du Conseil

Comme le ministre demande au Conseil de «procéder à une consultation élargie de la population, suite à une information préalable», celui-ci a décidé de se constituer en comité central, appuyé par plusieurs comités sectoriels désignés selon les neuf secteurs d'analyse qu'il a lui-même déterminés tels qu'ils sont énumérés ci-après.

Chacun de ces comités a préparé un document d'information et de consultation qui présente une description générale de l'état actuel du secteur, suivi de commentaires généraux formulés dans l'optique de l'adoption et de l'application au Québec de la Stratégie mondiale de la conservation, de même qu'une série de questions capables d'amener le lecteur à amorcer sa réflexion personnelle sur le sujet traité. Chaque document identifie les principaux intervenants et souligne les obstacles majeurs à vaincre en vue d'appliquer le mieux possible la Stratégie au Québec; il tient également compte des politiques, des lois et des règlements existants.

Les neuf secteurs d'analyse déterminés par le Conseil sont les espaces naturels protégés, les secteurs forestier, agricole, faunique, énergétique, industriel, le milieu urbain, le secteur loisir et tourisme ainsi que le secteur éducation relative à l'environnement.

Les neuf documents sectoriels, qui sont au stade de la révision finale, seront assemblés en un seul document d'information et de consultation. Celui-ci servira de texte de base pour une consultation publique, qui se tiendra au cours de l'exercice financier 1988-1989 dans plusieurs villes ou centres régionaux.

1.1.2 Charte de la qualité de la vie

a) Demande du ministre

Dans une lettre en date du 8 octobre 1986, le ministre de l'Environnement mentionnait au Conseil que le projet d'une charte de la qualité de la vie lui tenait à cœur et qu'il entendait mener celui-ci à bien. Il lui demandait alors d'amorcer l'étude d'un avis à ce propos.

b) Actions du Conseil

Un comité de travail du Conseil a d'abord examiné des textes juridiques en la matière et étudié les actions passées du Conseil ayant trait précisément à ce thème. Il a ensuite disséqué plusieurs chartes et autres documents en s'inspirant du résumé des principes juridiques proposés par la Commission mondiale sur l'environnement et le développement. Après avoir exploré les diverses formes que pourrait prendre un tel document juridique, le Conseil a opté pour un acte déclaratoire, à l'exemple de celui sur les relations interethniques et interraciales signé le 10 décembre 1986 par cinq membres du gouvernement du Québec, dont le Premier ministre lui-même. En janvier 1988, le Conseil discutait d'une première version d'un document de travail à cet effet. Par la suite, ce texte a été soumis, dans le cadre d'une consultation restreinte, à 14 organismes et individus qui possèdent une expertise en cette matière. À la suite des commentaires recueillis, le Conseil estime qu'il sera en mesure de remettre bientôt au ministre un texte qui englobera l'environnement naturel et construit et qui sera axé sur le milieu de vie.

1.2 Conclusion

Le Conseil aurait souhaité être en mesure de terminer pour la fin du présent exercice financier, au moins un de ces deux dossiers fort importants. Il n'a

pu le faire à cause de l'ampleur du travail demandé. Au cours des prochains mois, il franchira de nouvelles étapes conduisant à des réalisations concrètes sur ces deux sujets d'actualité.

Chapitre 2
Activités entreprises à l'initiative du Conseil

En vertu du mandat que lui confère la Loi sur la qualité de l'environnement, le Conseil peut, de sa propre initiative, entreprendre des études ou émettre des opinions sur les politiques en matière d'environnement. En accord avec cette disposition législative, le Conseil a formulé au ministre trois avis.

2.1 Avis soumis au ministre

2.1.1 Éléments pour une politique de recherche et développement en environnement

a) Objet de l'avis

En mai 1985, à la suite de l'étude du document *Valoriser le futur*, publié par le ministère de l'Environnement, le Conseil décidait de produire un avis sur les éléments d'une politique de recherche et développement en environnement (RD-E). Cet avis était entrepris en vue de souligner certains préalables requis à l'établissement d'une politique québécoise en ce domaine et d'insister sur des aspects importants négligés dans le discours dominant en RD-E au Québec.

b) Actions du Conseil

Le comité de travail du Conseil a effectué une recherche documentaire afin d'être au fait des orientations récentes en la matière. En vue de compléter sa réflexion, le Comité a également entendu les commentaires de spécialistes dans divers domaines sur des questions reliées à la problématique de la recherche et développement en environnement. Les observations formulées par ces personnes ont servi à alimenter la réflexion du Comité et lui ont permis d'étendre son champ de vision.

c) Conclusion et recommandations

Cet avis, remis au ministre de l'Environnement le 10 juin 1987, a été rendu public par le Conseil le 14 octobre dernier. Ce document met de l'avant 20 recommandations. Il établit le constat suivant : l'évolution actuelle de la problématique environnementale fait que les problèmes environnementaux d'origine structurelle prennent le pas sur les cas ponctuels de pollution. Cette situation oblige la société à se donner des priorités de recherche en environnement qui dépassent le champ restreint traditionnel du domaine biophysique. Il est de ce fait nécessaire d'étendre la recherche et le développement en environnement aux aspects humains et organisationnels qui déterminent le cadre biophysique de vie.

L'avis du Conseil met d'abord en évidence la disparité des sommes consacrées à la recherche en environnement au Québec et le peu d'emphase mise sur la recherche en sciences humaines en ce domaine. Aussi préconise-t-il, pour remédier à ces lacunes, la mise sur pied d'un fonds regroupant tous les efforts de recherche en environnement sous l'égide du ministre responsable, en plus de suggérer les moyens d'augmenter les ressources déjà investies dans ce secteur, dans l'ensemble du Québec.

Le Conseil déplore, par ailleurs, l'absence de bilans réguliers sur l'état de notre environnement. Aussi, insiste-t-il fortement sur la mise en place d'une infrastructure indépendante, capable de produire des bilans réguliers nécessaires pour dégager les priorités en matière d'intervention environnementale. Une telle initiative, en fournissant un ensemble de données qui rendrait compte de l'évolution de l'environnement, permettrait d'apporter dans l'immédiat, des réponses adéquates aux problèmes déjà mis en évidence par ces bilans et même d'appliquer à l'avance, une politique de prévention face à d'autres types de problèmes.

Dans son avis, le Conseil considère qu'en matière de recherche, celle qui axe ses efforts sur les techniques et moyens permettant de réduire à la source les pollutions doit être privilégiée. En effet, le Conseil est d'opinion que le Gouvernement n'a pas à assumer directement, par l'entremise de ses ministères et organismes, la recherche et le développement à caractère industriel au niveau des techniques de lutte à la pollution déjà libérée dans l'environnement. Il doit, en recherche comme ailleurs, miser sur la prévention environnementale. Le Conseil recommande cependant au ministre de l'Environnement un train de mesures, pour répondre aux besoins spécifiques de l'industrie québécoise en matière de correction environnementale. Parmi ces mesures, l'appel à l'expertise des pays nordiques occupe une place prépondérante en termes d'efforts à fournir par le Québec, pour rencontrer les besoins actuels de ses industries sur la voie de la dépollution.

L'avis du Conseil s'attache en outre à démontrer les limites de la recherche et du développement en environnement confinées aux seules dimensions biophysiques et géophysiques. Pour ce faire, il fait ressortir les avantages d'une approche qui interroge aussi les aspects socio-politiques déterminant l'environnement et de là, la qualité de vie des citoyens.

À cet effet, le Conseil identifie quatre champs de prédilection, en environnement, requérant des priorités de recherche et d'actions, champs auxquels il attache un acteur privilégié pour chacun: qualité de vie et environnement (les citoyens), économie et environnement (les entrepreneurs), connaissance des écosystèmes (les chercheurs), appareil administratif et phénomène environnemental (les gouvernants).

Le Conseil vise, par cet avis, à favoriser réellement l'harmonisation de l'espèce humaine avec le reste de la biosphère. C'est pourquoi il préconise, pour atteindre cet objectif ultime, une concertation interdisciplinaire où les sciences physiques et les sciences sociales se complètent pour former la base générique de toute recherche en environnement.

2.1.2 Loi modifiant la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme

a) Objet du projet de loi

L'un des buts de ce projet de loi est de conférer au ministre de l'Environnement la responsabilité de s'assurer que les règlements municipaux d'urbanisme respectent la politique gouvernementale publiée dans la Gazette officielle du Québec le 20 janvier 1988, (Partie 2, pp. 365-371), en matière de protection des rives, du littoral et des plaines inondables. Il pourra, par exemple, demander, en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, à une municipalité de modifier un règlement de zonage, de lotissement ou de construction s'il est d'avis que ce règlement ne respecte pas cette politique ou ne protège pas adéquatement ce milieu.

b) Opinions du Conseil

Dans une lettre en date du 22 juin 1987, le Conseil rappelle au ministre qu'il lui a, par le passé, souligné l'importance d'assurer le maintien d'une bordure de végétation appropriée à proximité des lacs et cours d'eau du Québec et qu'il a insisté sur l'urgence d'intervenir par une politique provinciale d'ensemble. Le Conseil exprime ici sa satisfaction de constater l'existence d'une toute nouvelle volonté politique en vue de protéger les rives des lacs et cours d'eau du Québec, tant en milieu agricole que forestier, et dorénavant pour les milieux urbanisés et de villégiature. Le Conseil se dit aussi en faveur de la manière de procéder que propose le présent projet de loi.

Par ailleurs, le Conseil rappelle au ministre que les divers aspects administratifs, assurément de première importance, ne doivent pas faire perdre de vue l'essence même du dossier qui est la protection réelle et durable des rives, du littoral et des plaines inondables au Québec. Aussi, le Conseil estime que les nouvelles politiques mises de l'avant par le gouvernement du Québec devront être réévaluées régulièrement quant à leur efficacité sur le terrain, de manière à en adapter les modalités, si le besoin s'en faisait sentir.

2.1.3 Résolution issue de la 11e réunion des conseils canadiens de l'environnement

Presque à chaque année, les conseils consultatifs de l'environnement des provinces et celui du gouvernement du Canada se réunissent en vue d'échanger de l'information sur des problèmes communs. Cette année, la rencontre s'est tenue à Toronto, les 22 et 23 octobre 1987. Le thème des discussions était «Économie et environnement». Le Rapport du Groupe de travail national sur l'environnement et l'économie, présenté au Conseil canadien des ministres des Ressources et de l'Environnement le 24 septembre 1987, a alors été analysé avec soin.

À ce propos, les délégués présents à cette rencontre ont convenu de faire leur, la recommandation 2.1 dudit rapport. Ils ont donc adopté intégralement cette recommandation comme une résolution devant être acheminée à leurs ministres respectifs. Celle-ci s'énonce ainsi:

«Les premiers ministres doivent assumer le premier rôle de leadership et démontrer leur engagement pour l'intégration de l'environnement et de l'économie:

- *en décrétant que les documents du Conseil des ministres et les documents de développement économique gouvernementaux portant sur les grands dossiers démontrent qu'ils tiennent compte de l'environnement et de l'économie, et qu'ils permettent un développement durable;*
- *en discutant de l'intégration de l'environnement et de l'économie lors des conférences des premiers ministres;*
- *en s'assurant que tous les paliers gouvernementaux et tous les ministères du Gouvernement établissent des mécanismes de consultation qui favorisent et facilitent la participation et l'influence du public dans les processus de planification et des prises de décision;*
- *en établissant des mécanismes formels rendant les ministres et leur ministère responsables d'un développement économique compatible avec l'environnement;*
- *en développant un code d'éthique et des principes environnementaux, y compris les principes de notification et consultation préalables, qui guideront les gouvernements du Canada dans la gestion des questions environnementales».*

Cette résolution, endossée unanimement par les représentants de six provinces et de ceux du Conseil consultatif canadien, fut ensuite entérinée à l'unanimité par le Conseil du Québec, le 17 décembre dernier. De plus, ce dernier demandait au ministre de

l'Environnement de transmettre cette résolution au Premier ministre, monsieur Robert Bourassa. Dans une lettre en date du 13 janvier 1988, le ministre de l'Environnement disait se réjouir fortement de cette prise de position et ajoutait qu'il en transmettrait la teneur au Premier ministre avec plaisir.

2.2 Dossier en attente

2.2.1 Approches et instruments d'intervention du ministère de l'Environnement

a) Objet de l'avis

Peu de temps après la création du ministère de l'Environnement, le Conseil des ministres, sur recommandation de ce dernier, s'est mis à édicter des règlements dont certains, présentement en vigueur, s'avèrent difficiles d'application. Depuis quelque temps, le Ministère paraît avoir pris une autre orientation, à savoir: édicter moins de règlements mais davantage de directives. À ce propos, le Conseil a estimé qu'il serait opportun d'effectuer une recherche devant faire le point sur ce sujet.

b) Actions du Conseil

Pour ce faire, le Conseil a octroyé un contrat à l'École nationale d'administration publique (ENAP). Par la suite, il a jugé pertinent d'organiser une rencontre avec des invités susceptibles de l'aider à poursuivre sa réflexion en cette matière. Depuis lors, le Conseil a décidé d'accorder la priorité à d'autres dossiers et de reporter la poursuite de ce travail à plus tard. Il a néanmoins décidé, en décembre dernier, de maintenir ce projet d'avis à l'agenda des études à poursuivre en vue d'un avis au ministre de l'Environnement.

2.3 Conclusion

Des trois mandats dévolus au Conseil, il va de soi que la priorité est accordée aux demandes du ministre. Ce fut à nouveau le cas cette année même si le résultat tangible de ces réalisations ne sera manifeste que dans quelques mois. Néanmoins, les membres sont désireux de consacrer du temps et des ressources à des questions qui les préoccupent puisqu'ils jugent que le Conseil se doit de précéder les préoccupations plus immédiates des gestionnaires, qui sont à l'origine des lois et règlements promulgués par le législateur.

Chapitre 3
Activités du Conseil entreprises à la demande du public

Malgré que les sujets inscrits sous cette rubrique diminuent année après année, le Conseil ne néglige pas pour autant les préoccupations des citoyens et des groupes afin d'être le plus représentatif possible. De fait, dans la mesure du possible, il a toujours jugé bon, avant de formuler un avis au ministre, de prendre soin de consulter les publics concernés, ce qui lui permet de mieux connaître les attentes de ceux et celles qui auront par la suite à vivre avec les politiques, les lois et les règlements mis en place par le législateur. C'est d'ailleurs de cette manière que le Conseil a continué à élaborer ses avis au cours de la présente année.

3.1 Avis soumis au ministre

3.1.1 Fluoruration des eaux de consommation au Québec

a) Objet de l'avis

Le 31 août et le 12 octobre 1983, le Conseil était saisi de deux demandes d'avis très apparentées portant à la fois sur la fluoruration des eaux de consommation et sur les fluorures d'origine industrielle. Ces requêtes provenaient respectivement du Conseil d'environnement d'Alma et du Conseil régional de l'environnement du Saguenay — Lac Saint-Jean — Chibougamau. Après avoir consulté différents intervenants familiers avec l'un ou l'autre de ces sujets, le Conseil décidait d'étudier en premier lieu l'aspect industriel, remettant à plus tard sa décision sur le volet de l'eau de consommation. C'est ainsi qu'en septembre 1986, il déposait au ministre de l'Environnement un avis en trois volumes portant sur les fluorures d'origine industrielle dans l'environnement québécois.

Le Conseil pourtant n'en continuait pas moins de suivre l'actualité québécoise et de recevoir de l'information des différents intervenants impliqués dans le dossier de l'eau fluorurée. De plus, en 1986, une citoyenne faisait parvenir diverses requêtes au Conseil concernant ce même point. Finalement, le 27 août 1987, celui-ci prenait en délibéré cette question et concluait qu'il se devait d'acheminer un autre avis au ministre de l'Environnement.

b) Constatations du Conseil

À la lumière de l'information qu'il a accumulée et des témoignages reçus jusqu'à récemment, le Conseil constate que les fluorures ont suscité de nombreuses craintes et demeurent encore controversés en dépit des multiples travaux scientifiques. Dès le début, le débat a pris une tournure passionnelle entre les tenants de la fluoruration et ceux qui trouvent des raisons de s'y opposer. Le débat se situe à divers paliers dans le monde et le Québec ne fait pas exception. L'histoire passée de ce dossier porte le Conseil à croire que la polarisation excessive des intervenants rend mal à l'aise les décideurs et la population, empêche le dialogue constructif à partir de faits acceptés de part et d'autre, et qu'en définitive cette situation conflictuelle ne permet pas au dossier d'évoluer normalement et d'une façon sécuritaire autant pour la santé que pour l'environnement.

c) Conclusion et recommandations

L'eau est un aliment indispensable à l'homme et à la plupart des organismes vivants. Toute détérioration liée à une contamination et/ou une pollution entraîne généralement une certaine baisse de la qualité de la vie aquatique pour l'ensemble des organismes qui en dépendent. C'est dans le but de diminuer ces intrants et de tenter d'améliorer le cycle vital de l'eau au Québec que le Gouvernement et le ministère de l'Environnement ont mis sur pied un vaste programme d'assainissement des eaux (municipales, industrielles, agricoles). En général, l'efficacité de ces traitements, à caractère curatif, s'avère bien inférieure à cent pour cent. Aussi, le Conseil joint sa voix à la majorité de ceux qui croient que nous devons commencer sans plus tarder à mettre davantage l'accent sur l'aspect préventif.

Dans cet ordre d'idée, il convient de remettre en question l'attitude qui prône l'ajout d'un élément chimique quel qu'il soit à l'écosystème jusqu'au moment où les scientifiques établiront la preuve que ledit élément comporte un effet nocif pour le milieu. En effet, compte tenu du très grand nombre de produits chimiques mis sur le marché et déversés quotidiennement vers nos cours d'eau, on considère dans plusieurs sphères scientifiques qu'il est pratiquement devenu impossible d'établir la preuve de la nocivité de l'une ou l'autre de ces substances surtout lorsqu'elles sont présentes en petites quantités.

En conséquence, le Conseil est d'avis que le programme de la fluoruration des eaux de consommation, de par son universalité, va à l'encontre de cet objectif de prévention pour l'environnement lorsque considéré dans son ensemble; il recommande donc au ministre de l'Environnement de proposer à sa collègue du ministère de la Santé et des Services sociaux de privilégier les méthodes d'application du fluor qui

ont une portée spécifique et restreinte à l'individu visé et qui ne portent pas atteinte à son environnement.

De plus, dans un domaine tel que celui de l'eau où tout est si interrelié, il importe de toujours conserver une vue d'ensemble et de l'expliciter à la population. Aussi, le Conseil recommande que le ministre de l'Environnement participe aux discussions qui ont cours présentement au Québec concernant la fluoruration ou non des eaux de consommation en vue d'expliciter son mandat ayant trait d'une part à l'assainissement des eaux et, d'autre part, au traitement requis des eaux de consommation ou en définitive, à la qualité de la vie environnementale des Québécois.

3.2 Conclusion

Tout au long de l'année 1987-1988, des membres et du personnel du Conseil ont participé activement à des colloques ou congrès d'organismes qui s'intéressent à la protection de la qualité de l'environnement. À titre d'exemples, mentionnons que le Conseil était représenté à la 5e conférence internationale de droit constitutionnel, à la 16e conférence annuelle de l'Association nord-américaine pour l'éducation en environnement, au congrès annuel de l'Association canadienne-française pour l'avancement des sciences, à une rencontre internationale sur le fleuve Saint-Laurent, à un colloque de l'Association québécoise d'interprétation du patrimoine et au Forum Horizons Québec. C'est en vue de se tenir au courant de l'actualité qu'il manifeste ainsi une présence active lors de tels événements.

De plus, dans le cadre de ses relations avec le public, le Conseil a distribué, à partir de ses listes d'envois, pas moins de 1275 exemplaires de ses plus récents avis. Il a aussi répondu à environ 1055 demandes parmi les 55 titres mentionnés à l'annexe 5 du présent rapport. Il semble donc que les citoyens entendent utiliser pleinement le Conseil de cette façon. Enfin, la permanence du Conseil a fait les démarches nécessaires en vue d'aider des personnes qui sollicitaient son concours de diverses manières, pour des sujets qui s'avéraient relever davantage des fonctions du ministère de l'Environnement.

Chapitre 4
Crédits alloués au Conseil

Les crédits alloués au Conseil pour l'année financière 1987-1988 se chiffrent à 410 000 $, soit une augmentation de l'ordre de 31 365 $ en regard du précédent budget. Le détail des crédits ainsi alloués pour l'année 1987-1988 apparaît à l'annexe 3 du présent rapport. L'on y trouvera aussi un tableau comparatif des crédits attribués au Conseil depuis les six dernières années.

Annexe 1

Répartition des responsabilités en environnement en vertu des dispositions de la Loi sur la qualité de l'environnement

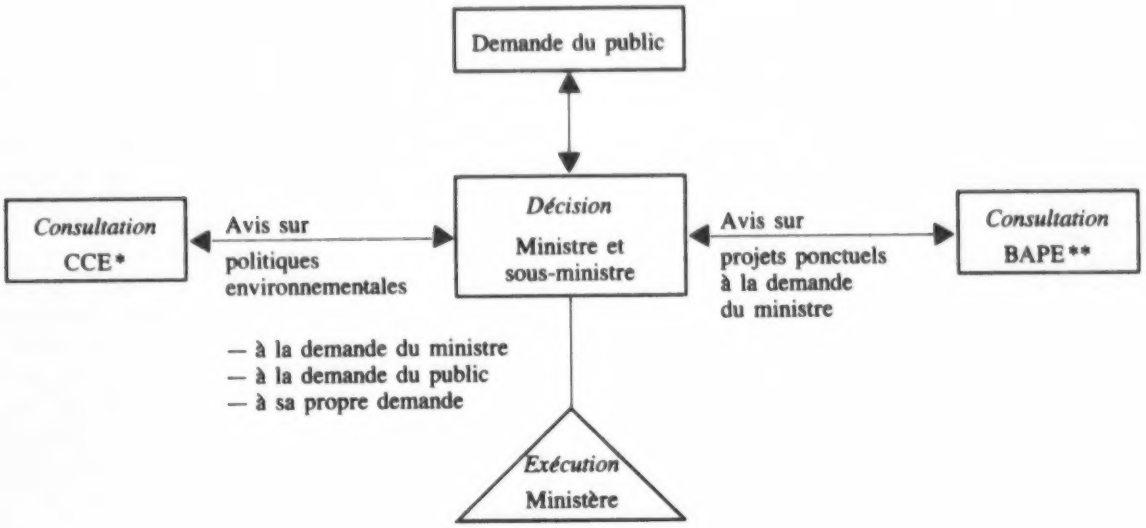

* CCE : Conseil consultatif de l'environnement
**BAPE : Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

Annexe 2

Liste et fonctions actuelles des membres du Conseil consultatif de l'environnement

Monsieur Marcel Junius

Monsieur Marcel Junius est architecte et urbaniste. Il est diplômé de l'Institut supérieur d'architecture et d'urbanisme de Liège, en Belgique. Au cours des récentes années, monsieur Junius occupe diverses fonctions dans l'enseignement universitaire, la fonction publique québécoise et des organismes consultatifs du gouvernement du Québec. Il a été associé à la Commission des biens culturels dès 1976 et en devint le vice-président en 1978. Il assuma la présidence de cet organisme en 1980. Le 11 janvier 1984, il est appelé à présider le Conseil consultatif de l'environnement. Il a déjà siégé comme représentant du Québec dans la délégation du Canada lors de réunions d'experts pour l'Unesco ou auprès d'organismes non gouvernementaux (ONG).

Monsieur John Roger Bider

Monsieur John Roger Bider détient un baccalauréat, une maîtrise et un doctorat en sciences biologiques de l'Université de Montréal. Il est professeur à l'Université McGill depuis 1965 où il enseigne et poursuit des recherches sur l'aménagement de la faune. Il a publié seul ou en collaboration de nombreux articles scientifiques dans des revues spécialisées et a dirigé une trentaine d'étudiants à la maîtrise ou au doctorat. Il fut membre du Conseil consultatif de l'environnement du Québec de 1973 à 1978. Depuis 1981, il assume la présidence de la Société d'histoire naturelle de la vallée du Saint-Laurent

Monsieur André Bouchard

Monsieur André Bouchard détient un baccalauréat en biologie de l'Université de Montréal, une maîtrise en écologie végétale de l'Université McGill et un doctorat en conservation des ressources naturelles de l'Université Cornell. Depuis 1975, il cumule les tâches de conservateur du Jardin botanique de la Ville de Montréal et de professeur au département de Sciences biologiques de l'Université de Montréal. Il a publié seul ou en collaboration de nombreux articles scientifiques dans des revues spécialisées. Il est aussi l'auteur de bon nombre de travaux de vulgarisation scientifique. Il fut président du Conseil consultatif sur les réserves écologiques du Québec de 1983 à 1986. Il est aussi membre de plusieurs comités d'organismes fédéraux, provinciaux et privés.

Monsieur Roc Généreux

Monsieur Roc Généreux détient un certificat en environnement de l'Université du Québec à Montréal de même qu'un certificat en animation de la même université. Il s'intéresse particulièrement aux questions de récupération et de recyclage. C'est ainsi qu'il a été directeur d'un projet pour l'installation d'un réseau de dépôts pour la collecte des ressources secondaires et qu'il a été relationniste pour sensibiliser quelques milliers de citoyens à la collecte sélective et au recyclage. De plus, il a été membre de la Sous-commission politique sur l'environnement et responsable du dossier de l'environnement à la Commission jeunesse du Parti libéral du Québec. Depuis août 1987, il travaille à la Direction de la récupération et du recyclage du ministère de l'Environnement à Montréal.

Madame Gisèle Lamoureux

Madame Gisèle Lamoureux débute sa carrière comme enseignante au niveau primaire à la CECM. Elle obtient ensuite un baccalauréat en biologie de l'Université de Montréal et une maîtrise en écologie forestière de l'Université Laval. Par la suite, elle effectue de la recherche dans ce domaine en Gaspésie et en Mauricie. Fortement intéressée par la vulgarisation scientifique, elle est depuis 1973 coordinatrice du Groupe Fleurbec au sein duquel elle agit comme auteur, éditeur et photographe. À plusieurs reprises, elle s'est vu conférer le statut de professeur invité dans diverses universités du Québec. Membre de plusieurs conseils d'administration d'organismes à caractère scientifique, elle siège présentement sur le Conseil consultatif sur les réserves écologiques. Le 15 décembre 1987, elle remettait au ministre de l'Environnement sa démission comme membre du Conseil.

Madame Danielle Laramée

Madame Danielle Laramée poursuit présentement des études en vue de l'obtention d'un baccalauréat en Sciences comptables. De 1979 à 1985, elle accomplit diverses tâches de gestion financière au sein de l'organisme Opcan-Katimavik. Membre du conseil d'administration de plusieurs organismes à buts non

lucratifs, elle est présentement présidente du groupe Enjeu et Environnement Jeunesse.

Madame Louise Lepage

Madame Louise Lepage a été très active au sein de la Fédération des associations pour la protection de l'environnement des lacs (FAPEL) où elle a oeuvré à partir de 1975 à titre de directrice générale bénévole, directrice du financement et des projets spéciaux. Elle est aussi membre fondateur et présidente de FAPEL-FAUNE. Elle fut membre du bureau de direction de la Fédération canadienne de la nature, de la fondation Habitat faunique Canada et du Conseil consultatif canadien de l'environnement. Depuis 1978, elle fait partie du conseil d'administration de la Société canadienne pour la conservation de la nature. Ces nombreuses participations lui valurent le Certificat de mérite (1985) remis par le ministre canadien de l'Environnement pour honorer le bénévolat dans le domaine de l'environnement et de la protection de la nature. Membre du Conseil consultatif de l'environnement du Québec de 1980 à 1983, elle en est maintenant la vice-présidente.

Madame Diane Morneau

Madame Diane Morneau est membre du Barreau de Québec. Elle détient un baccalauréat en droit de l'Université Laval et un diplôme d'études approfondies (D.E.A.) en droit public fondamental de l'Université de Nice. Elle soutenait récemment avec succès une thèse sur la protection de l'environnement urbain en vue de l'obtention d'un doctorat en droit de l'Université Laval. Après avoir effectué divers stages au Canada et en France, elle a fait partie de l'étude légale Gaudreau et St-Cyr de Québec. Par la suite, elle a enseigné à l'École de Droit de l'Université de Moncton. Depuis septembre 1987, elle travaille pour le groupe Massé, Naud et Associés, fiscalistes de Québec.

Monsieur Michel Parent

Monsieur Michel Parent est bachelier en génie chimique et métallurgie de l'École Polytechnique, bachelier en chimie de l'Université de Montréal et docteur en chimie-physique de la même université. Après des études postdoctorales au Centre national de la recherche scientifique à Strasbourg, il travaille à titre de directeur technique de 1956 à 1964 chez la Compagnie de papier Rolland de Saint- Jérome. Depuis lors, il est membre de la firme d'ingénieurs-conseils Bessette, Crevier, Parent et Tanguay (Les Consultants BCPTA Inc.). Outre différentes fonctions administratives dont celle de président de la compagnie, il est directement responsable de tous les projets du bureau sur l'environnement, en particulier dans le secteur du traitement de l'eau. Le 8 septembre 1987, il remettait au ministre de l'Environnement sa démission comme membre du Conseil.

Monsieur Christian Savard

Monsieur Christian Savard est licencié en histoire de l'Université de Montréal et licencié en évaluation et inspection résidentielle. Il a d'abord été professeur à la polyvalente de Forestville de 1965 à 1972, puis, de 1972 à 1978, gérant d'affaires et administrateur pour l'Association des camionneurs de Saguenay Inc. À partir de 1978, il est respectivement agent d'immeubles pour une firme de Baie Comeau, inspecteur en bâtiment pour la ville de Forestville, nouvelliste et commentateur à l'information régionale pour Radio Côte-Nord. Fort impliqué dans son milieu, il a été entre autres maire de Forestville de 1971 à 1976 et président du bureau de révision sur l'évaluation foncière pour la Corporation du comté de Saguenay de 1974 à 1980. Depuis 1983, il est propriétaire majoritaire d'une PME spécialisée dans les domaines de la construction et du génie civil agissant sous le nom de A. Savard Inc.

Monsieur Denis Vallée

Monsieur Denis Vallée a poursuivi des études à l'Institut de technologie agricole de La Pocatière avant de devenir producteur agricole. Sur sa ferme actuelle dans le comté de Nicolet, il possède un cheptel de 140 têtes de Holstein Pur Sang. Très actif sur le plan professionnel, il agit comme administrateur d'expositions et de coopératives agricoles. Il s'implique aussi au niveau de l'Assemblée des jeunes ruraux où il voit entre autres à assurer la relève agricole et à juger de nombreux concours. Il est aussi une âme dirigeante au sein des Éleveurs Holstein dont il est membre de l'exécutif provincial. En 1982, il fut le premier Québécois à gagner le concours du Jeune Agriculteur d'Élite du Canada.

Annexe 3

Crédits alloués en 1987-1988 au Conseil consultatif de l'environnement

Super-catégories et catégories	
Fonctionnement — Personnel	
Traitement, salaires et allocations (pour un effectif de 8 employés)	330 700 $
Fonctionnement — Autres dépenses	69 300 $
Capital	10 000 $
Total	**410 000 $**

Tableau comparatif des crédits alloués au Conseil pour les six dernières années

1987-1988	410 000 $
1986-1987	378 635 $
1985-1986	366 100 $
1984-1985	358 850 $
1983-1984	334 000 $
1982-1983	334 700 $

Annexe 4

Séances du Conseil et de ses comités d'études en 1987-1988

a) Réunions plénières

16 avril 1987	Québec
19 juin 1987	Québec
27 août 1987	Montréal
28 octobre 1987	Montréal
16 et 17 décembre 1987	Québec
28 janvier 1988	Montréal
3 mars 1988	Montréal

b) Réunions des comités de travail

Au cours de l'année, 28 réunions ont été tenues par les comités suivants:

— Neuf sous-comités sur la stratégie de la conservation et du développement: 18

— Comité sur la charte de la qualité de la vie: 8

— Comité sur la recherche-développement en environnement: 1

— Comité sur la fluoruration des eaux de consommation au Québec: 1

Annexe 5

Liste des publications préparées par le Conseil consultatif de l'environnement et rendues publiques.

1. Rapport annuels

Conseil consultatif de l'environnement pour 1973-1974, 1974-1975, 1975-1976, 1976-1977, 1977-1978, 1978-1979, 1979-1980, 1980-1981, 1981-1982, 1982-1983, 1983-1984, 1984-1985, 1985-1986 et 1986-1987. Ces documents résument les diverses activités du Conseil pour chacune des années mentionnées.

2. Rapport sur le tracé hydro-électrique Chénier-Châteauguay

Soumis au ministre des Affaires municipales et de l'Environnement le 13 août 1975. Ce rapport fait état d'une étude du Conseil sur le tracé proposé par Hydro-Québec pour l'implantation de lignes de transport d'électricité de 735 kV (projet 1696) reliant le poste Chénier (Saint-Benoît) au poste Châteauguay. (Épuisé)

3. Rapport sur les conséquences écologiques de la fluoruration de l'eau

Soumis au ministre des Affaires municipales et de l'Environnement le 14 août 1975. Ce document a comme objectif l'analyse des conséquences possibles de la fluoruration obligatoire des eaux de consommation du Québec sur les animaux (autres que l'homme) et les végétaux. (Épuisé)

4. Rapport du Conseil consultatif de l'environnement au ministre de l'Environnement sur le projet de réaménagement de la rue Gaspé, Bromont, Québec

Soumis au ministre des Affaires municipales et de l'Environnement le 19 novembre 1975. Ce texte fait suite à une audience publique tenue à la demande des citoyens qui étaient menacés de voir leur terrain et leur chalet expropriés en vue de permettre l'élargissement d'une route. (Épuisé)

5. Projet d'une deuxième zone industrielle à Saint-Augustin et à Neuville

Soumis au ministre des Affaires municipales et de l'Environnement le 25 mai 1976. Ce document fait suite à une demande d'audience formulée par des citoyens en rapport avec une décision de la Communauté urbaine de Québec. Le Conseil y traite de l'aménagement rationnel du territoire, de la planification du développement régional, du type d'industrie à implanter dans un tel secteur et de la consultation du public lors de la planification de projets d'envergure. (Épuisé)

6. Aménagement des berges de lacs et de rivières

Document préparé à la suite d'une demande d'avis du ministre des Affaires municipales et de l'Environnement et remis en juin 1976. Ce rapport développe une approche et des critères devant servir à l'aménagement global des berges des lacs et des rivières du Québec. (Épuisé)

7. Localisation des corridors de transport

Document préparé à la suite d'une demande du ministre des Affaires municipales et de l'Environnement et remis en juillet 1976. Ce document porte essentiellement sur la définition d'une politique et d'une formule qui permet de comparer de façon scientifique les divers tracés possibles de corridors de transport, compte tenu des impacts écologiques, sociaux et économiques, en vue d'accorder une juste valeur à ces divers aspects lors des décisions de localisation de futurs corridors.

8. Impact environnemental du projet Adico, Baie Saint-François, Valleyfield

Il s'agit d'un projet de construction d'un complexe commercial et hôtelier. Ce document fut soumis au ministre des Affaires municipales et de l'Environnement, le 29 octobre 1976. (Épuisé)

9. Audiences sur les impacts environnementaux du projet de développement de la Baie James

Soumis au ministre délégué à l'Environnement le 31 mars 1977. Ce document fait suite à une demande d'audience du Comité pour la défense de la Baie James. Le Conseil y aborde plusieurs problèmes d'environnement rencontrés à la Baie James et fait des recommandations appropriées pour que ceux-ci soient corrigés. (Épuisé)

10. Aperçu sur le recyclage du papier au Québec

Soumis au ministre délégué à l'Environnement le 9 septembre 1977. Dans ce texte, le Conseil situe d'abord l'importance du recyclage dans le processus de l'exploitation des ressources. Il énumère ensuite aussi bien les avantages que les désavantages de cette politique. Par rapport à l'ensemble du Canada, il constate que la quantité du papier recyclé au Québec est en baisse et que la situation du recyclage du papier dans la fonction publique est marginale. Pour remédier à cela, le Conseil formule 16 recommandations.

11. Implications environnementales et sécuritaires de l'usine Laprade

Soumis au ministre délégué à l'Environnement en décembre 1977. Ce rapport fait suite à une requête du Comité de citoyens de Gentilly. Le Conseil y traite entre autres de l'eau lourde et de sa fabrication, des répercussions possibles de cette nouvelle usine sur le développement de Gentilly et de son influence sur la santé de la population. (Épuisé)

12. Audiences sur les implications environnementales du projet minéralo-portuaire (Îles-de-la-Madeleine)

Soumis au ministre délégué à l'Environnement en juin 1978. Ce document fait suite à la tenue d'audiences publiques à la demande de plusieurs groupes. Le Conseil y traite particulièrement de l'importance d'impliquer le public dans des projets de développement de cette envergure. Il insiste aussi sur les répercussions sociales et économiques dudit projet. (Épuisé)

13. Commentaires sur le Projet de règlement relatif aux exploitations de production animale

Soumis au ministre délégué à l'Environnement en juin 1978.

14. Commentaires sur le Projet d'amendement à la Loi sur la qualité de l'environnement (Projet de loi 69)

Soumis au ministre délégué à l'Environnement en août 1978. (Épuisé)

15. Avis suite à la requête d'audiences publiques pour la protection du boisé des Franciscaines, (Colline parlementaire, Québec)

Soumis au ministre délégué à l'Environnement en septembre 1978. Ce document fait suite à une demande des citoyens désireux de protéger ce boisé.

16. Commentaires sur le Projet de règlement concernant la construction des installations septiques pour résidences isolées

Soumis au ministre délégué à l'Environnement le 16 octobre 1978.

17. Avis complémentaire sur le recyclage du papier au Québec

Soumis au ministre délégué à l'Environnement le 10 novembre 1978.

18. Commentaires des articles 80, 100 et 111 du Projet de loi 90 relatif à la protection du territoire agricole

Soumis au ministre délégué à l'Environnement le 13 décembre 1978. (Épuisé)

19. Exploitation commerciale des algues marines dans le golfe du Saint-Laurent

Soumis au ministre délégué à l'Environnement le 15 décembre 1978. Essentiellement le Conseil recommande qu'avant de permettre l'exploitation de cette ressource, l'État québécois entreprenne des études pour la mieux connaître.

20. Commentaires sur le Projet de loi 125 (Loi sur l'aménagement et l'urbanisme)

Soumis au ministre délégué à l'Environnement le 17 avril 1979. (Épuisé)

21. L'usage du tabac dans les endroits publics et la protection des non-fumeurs

Soumis au ministre délégué à l'Environnement le 30 mai 1979. Après avoir analysé les effets de la fumée de tabac sur le non-fumeur et le contrôle de l'usage du tabac dans les endroits publics, le Conseil en arrive à la conclusion que le Québec devrait intervenir par une loi-cadre afin de protéger les non-fumeurs dans certains endroits publics.

22. Avis sur le Projet de règlement général relatif à l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement

Remis au ministre délégué à l'Environnement le 17 juillet 1979.

23. Proposition d'une politique sur les espaces naturels au Québec

Remis au ministre de l'Environnement le 26 septembre 1979. Par cette étude, le Conseil cherche d'une part à comprendre et à connaître l'ampleur et la réalité du concept d'espace vert et, d'autre part, à identifier les responsabilités du ministre chargé de la protection de l'environnement québécois à l'intérieur de ces mêmes espaces. (Épuisé)

24. Avis sur le projet de création du ministère de l'Environnement

Remis au ministre délégué à l'Environnement le 23 octobre 1979.

25. Rétrospective du mercure dans l'environnement québécois et proposition d'actions

Soumis au ministre de l'Environnement le 10 décembre 1979. Après avoir évalué la présence de l'impact du mercure dans l'environnement québécois, le Conseil analyse les diverses interventions gouvernementales dans ce dossier. Le rapport se termine par un certain nombre de recommandations concernant aussi bien le mercure que les substances toxiques en général.

26. Problématique sur les espaces verts naturels au Québec

Préparé en octobre 1979 par le Groupe Dryade pour le Conseil consultatif de l'environnement. Essentiellement ce document établit la situation des espaces verts naturels dans quatre régions du Québec: Montréal, Québec, Trois-Rivières et Sherbrooke. L'inventaire réalisé tient compte des espaces verts naturels actuellement protégés et de ceux présentant un potentiel pour des fins de conservation tant en milieu urbain que périurbain.

27. L'utilisation des marais salés du Saint-Laurent entre La Pocatière et l'Isle-Verte

Remis au ministre de l'Environnement le 11 décembre 1979. Dans cet avis, le Conseil recommande au ministre de conseiller à son collègue de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation d'effectuer une étude d'impact socio-économique et environnementale pour ce qui est de la récupération, au bénéfice de l'agriculture, d'une partie du marais dans la grande baie de Kamouraska.

28. Parcs provinciaux de récréation et protection de l'environnement

Soumis au ministre de l'Environnement le 16 janvier 1980. Essentiellement le Conseil recommande au ministre de ne point procéder ou laisser procéder, à l'intérieur d'un parc provincial de récréation, à des développements ou à des aménagements potentiellement lourds de conséquences sur le milieu naturel avant d'en avoir évalué sérieusement les répercussions environnementales par une étude d'impact détaillée et d'avoir obtenu l'avis de la population par audiences publiques.

29. Mieux connaître les espaces verts

Ce texte, édité en janvier 1980, se veut un complément au document 26. Il s'agit d'un recueil de notes de lecture susceptible de servir de support à la mise en œuvre d'une éventuelle politique touchant la conservation et l'aménagement des espaces verts. (Épuisé)

30. Proposition d'un contrôle des pesticides au Québec

Cet avis, remis au ministre de l'Environnement le 15 juillet 1980, traite de la définition, la classification, l'utilité et les dangers des pesticides de même que de la problématique québécoise en cette matière. Après avoir précisé la justification de la nécessité d'un contrôle des pesticides au Québec et les options possibles d'un tel contrôle, on y formule des propositions spécifiques à cet effet. (Épuisé)

31. Proposition d'une politique générale sur la récupération et le recyclage des déchets au Québec

Ce document, remis au ministre de l'Environnement le 4 février 1981, établit la problématique, les objectifs et les bases d'une politique en cette matière. Il trace dix programmes d'action et définit les priorités d'intervention dans chacun de ces programmes ainsi que les intervenants.

32. Avis sur la pertinence des conseils régionaux de l'environnement

Dans cet avis, remis au ministre de l'Environnement le 12 février 1981, le Conseil donne d'abord le point de vue des diverses régions du Québec sur cette question. Après avoir décrit brièvement ce qui a amené la régionalisation du ministère de l'Environnement, le Conseil apporte sa réflexion sur les besoins des régions et l'aide à fournir aux groupes. Sept recommandations terminent le document.

33. Avis complémentaire sur le Règlement général relatif à l'évaluation et à l'examen des impacts sur l'environnement

Suite à l'entrée en vigueur du Règlement en décembre 1980, le Conseil remettait cet avis complémentaire le 23 septembre 1981. Dans ce texte, il demande au législateur d'apporter certains amendements et d'éclairer davantage la population sur les activités et les projets assujettis et ceux exemptés de la Loi sur la qualité de l'environnement.

34. Biomasse, énergie et environnement

Dans ce document, remis au ministre de l'Environnement le 8 octobre 1981, le Conseil décrit d'abord l'importance de la biomasse et ses utilisations actuelles. Il énumère ensuite les scénarios possibles de l'utilisation de celle-ci et les effets sur l'environnement de son utilisation à des fins énergétiques. Le texte se termine par 14 recommandations pertinentes au sujet traité.

35. Avis concernant un contrôle des embarcations motorisées sur les lacs du Québec

Cet avis, remis au ministre de l'Environnement le 15 octobre 1981, fait suite à une consultation publique tenue à travers le Québec. Le Conseil y traite d'abord des impacts possibles de l'utilisation des embarcations motorisées de même que des législations existantes pouvant être utilisées pour les contrôler. Il prend ensuite position sur 21 points traités par les citoyens lors de la consultation. Il conclut que le contrôle présentement exercé par les corporations municipales n'est pas suffisant et qu'une implication de l'État québécois est devenue nécessaire.

36. Avis sur le projet de politique de prévention

Cet avis, remis au ministre de l'Environnement le 6 janvier 1982, contient les opinions du Conseil sur le projet de «Politique de prévention» proposé pour le ministère de l'Environnement par un comité spécial du Ministère. Le Conseil y formule des commentaires généraux sur la politique globale de prévention, la promotion de la qualité de l'environnement et la tendance vers des normes non réglementaires. Il énonce ensuite des commentaires spécifiques sur sept points du rapport du Comité. L'avis se termine par dix recommandations portant sur divers sujets contenus dans ledit rapport.

37. Proposition préliminaire d'une politique sur les battures du Québec

Cet avis, soumis au ministre de l'Environnement le 30 avril 1982, fait suite à une consultation publique tenue à La Pocatière en février 1982. Le Conseil décrit les caractéristiques principales du littoral québécois et les empiétements dont il est l'objet; il énonce ensuite les principes de gestion du littoral de même que la politique et les priorités en cette matière. Il traite aussi du cas prioritaire des marais salés de Kamouraska. L'avis se termine par cinq recommandations dont l'une porte sur la limite de la propriété publique.

38. Avis sur le projet de loi n° 55 modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement et d'autres dispositions législatives

Dans cet avis transmis au ministre de l'Environnement le 9 juin 1982, le Conseil commente une douzaine d'articles de ce projet de loi. Son commentaire le plus élaboré porte sur la nouvelle procédure proposée concernant l'attestation de conformité environnementale. Tout en reconnaissant la valeur des objectifs poursuivis par cette modification, le Conseil la juge peu pertinente et propose une autre procédure qu'il croit plus appropriée pour atteindre les objectifs poursuivis.

39. Avis sur le projet de règlement relatif aux eaux destinées à la consommation humaine

Dans ce texte remis au ministre de l'Environnement le 11 novembre 1982, le Conseil insiste sur la nécessité d'une gestion globale de la ressource eau et de la rédaction d'un guide en vue d'assurer la bonne compréhension du règlement. Il traite ensuite de la connaissance et du contrôle de la qualité de l'eau de même que de la répartition des coûts d'analyses qui y sont afférents. Enfin, le Conseil procède à une analyse détaillée du projet de règlement. Le document se termine par 13 recommandations.

40. Politique d'encadrement forestier des lacs et cours d'eau du Québec

Cet avis a été remis au ministre de l'Environnement le 13 décembre 1982. Le Conseil insiste d'abord sur l'importance de l'encadrement forestier des lacs et cours d'eau. Il énonce et commente ensuite huit principes à ce propos. Après avoir décrit l'encadrement forestier requis selon l'usage prioritaire du territoire, il traite des moyens législatifs et administratifs actuels pour le conserver et le restaurer. Dans ses recommandations, le Conseil définit le rôle que l'État québécois devrait confier en cette matière à ses divers ministères.

41. Les usines municipales d'épuration des eaux usées, leurs émissaires au cours d'eau et le cas de la Communauté urbaine de Montréal

Comme l'indique le titre de cet avis remis au ministre de l'Environnement le 16 mars 1983, l'analyse du Conseil porte sur les trois points suivants : a) la nécessité ou non d'une étude d'impact sur l'environnement avant d'autoriser une usine d'épuration des eaux usées, b) l'utilisation des émissaires d'usines municipales d'épuration des eaux usées, c) l'utilisation envisagée de l'émissaire de la future usine d'épuration de la CUM. Pour chacun d'eux, le Conseil formule des recommandations précises.

42. Base d'une politique de conservation pour le littoral du Québec

Cet avis, réalisé à partir de demandes de groupes de citoyens et remis au ministre de l'Environnement le 21 février 1984, décrit le littoral lui-même de même que la délimitation de la propriété publique en milieu à marée. Il traite des raisons de protéger cet habitat et des altérations qu'il subit. Enfin, on consacre un chapitre à sa protection et au contrôle de ses utilisations. On y recommande entre autres l'adoption d'une loi de protection du littoral.

43. Étude sommaire des empiétements sur le littoral québécois

Ce document vient compléter l'avis précédent. Il décrit particulièrement les caractéristiques et la répartition du littoral québécois, les sites protégés, la dynamique des pressions humaines sur cet habitat, ainsi que les empiétements qu'il subit respectivement par l'exploitation agricole, les systèmes de transport et les activités récréatives.

44. Avis concernant le Projet de règlement sur le domaine hydrique

Dans ce texte remis au ministre de l'Environnement le 18 juin 1984, le Conseil formule six recommandations. Il considère que la publication de ce projet de règlement s'explique mal sans une politique d'ensemble du littoral ; il la juge même prématurée et recommande au ministre de retirer ledit projet jusqu'au moment où une politique de conservation du littoral aura été élaborée.

45. Colloque du Conseil consultatif de l'environnement sur le bilan et la prospective environnementale québécoise

Ce document de 228 pages rapporte intégralement les trois exposés des conférenciers invités, la réponse des panélistes à ces exposés et les deux discussions en plénière. Cet événement fut tenu à Montréal le 28 avril 1984.

46. Avis relatif à deux projets de règlements en vue notamment de combattre les précipitations acides

Après avoir fourni une appréciation d'ensemble sur ces textes législatifs, le Conseil souligne la portée limitée de cette réglementation par rapport à une problématique plus large de lutte intégrée aux précipitations acides, elle-même indissociable d'une véritable politique d'assainissement de l'air. Il esquisse par la suite la forme que pourrait prendre la concertation entre citoyens, industries et gouvernement. Il recommande finalement un effort important, de la part du Gouvernement, en recherche, vulgarisation et information.

47. Avis sur la protection des terres alluviales du lac Saint-Pierre

Dans cet avis remis au ministre le 24 octobre 1984, le Conseil insiste à nouveau sur la nécessité d'adopter une politique sur le littoral. Il se dit d'opinion que certains aspects de la décision gouvernementale de juillet 1984 au sujet des terres alluviales du lac Saint-Pierre étaient susceptibles de porter préjudice à l'environnement. Il a donc recommandé au ministre de faire le nécessaire pour que la mise en application de cette décision soit retardée.

48. Avis concernant les projets de règlements relatifs aux déchets dangereux

Par cet avis remis au ministre le 24 janvier 1985, le Conseil a voulu contribuer à l'amélioration de ces projets de règlements en vue d'assurer une meilleure gestion globale des résidus et des déchets dangereux produits au Québec. Dans ce but, il énonce des commentaires, accompagnés de recommandations, sur plusieurs aspects généraux ou particuliers de ces projets de règlements.

49. Avis complémentaire sur la protection des terres alluviales du lac Saint-Pierre

Suite à une consultation effectuée auprès de représentants de ministères fédéraux et provinciaux de même que d'organismes du milieu, le Conseil avisait à nouveau le ministre le 21 juin 1985. Constatant que les divers ministères avaient amorcé une réforme relative aux habitats riverains, le Conseil a encouragé le ministre à maintenir ce dossier dans ses priorités.

50. Rapport de la Neuvième réunion des conseils canadiens de l'environnement

En octobre 1985, le Conseil était l'hôte de cette réunion. Outre les rapports d'activité des conseils présents et des représentants des provinces, il y eut des exposés portant respectivement sur «Le fleuve Saint-Laurent et l'environnement» et «Pour une stratégie provinciale de conservation». Des ateliers furent aussi tenus sur les thèmes suivants : villes et industries, agriculture et sylviculture et habitats humides, littoral. Ce texte de 132 pages présente l'essentiel des propos tenus à cette occasion.

51. Avis sur les fluorures d'origine industrielle dans l'environnement québécois

Dans cet avis remis au ministre le 2 septembre 1986, le Conseil fait le point sur cette question. Trente-cinq recommandations terminent le texte. Elles portent sur la santé publique, l'air ambiant et les émissions atmosphériques, la végétation et la neige, les effluents, les déchets et les résidus, l'utilisation du sol, la recherche et la participation du public.

52. Étude sur les fluorures d'origine industrielle — Présentation de quatre cas canadiens

Ce texte, rédigé par Alain Sauriol et Benoît Gauthier, a servi au Conseil comme document d'appui à l'avis précédent. Les auteurs y décrivent les cas de Port Maitland (Ontario), Long Harbour (Terre-Neuve), Kitimat (Colombie britannique) et Saint-Régis (frontière canado-américaine). Pour chaque cas industriel, ils présentent un historique, la production et les impacts des émissions. De plus, dans trois des quatre cas, ils traitent de la législation touchant l'usine d'aluminium ou de phosphore.

53. Avis sur l'Avant-projet de loi sur les pesticides

Par cet avis remis au ministre le 23 février 1987, le Conseil lui recommande entre autres de bien s'assurer que la Loi sur la qualité de l'environnement reste la loi prépondérante et que la présente tienne de l'exception. Il lui recommande aussi de revoir ce texte législatif de manière à ce que les conditions particulières faites aux agriculteurs et aux sylviculteurs soient corrigées, ainsi que de maintenir un comité interministériel sur les pesticides dont il serait lui-même le responsable.

54. Éléments pour une politique de recherche et développement en environnement

Dans cet avis remis au ministre le 10 juin 1987, le Conseil développe les conditions nécessaires à une recherche en environnement qui permettraient de rencontrer les besoins des citoyens pour une meilleure qualité de vie. En vue d'atteindre ces objectifs, il recommande une approche qui s'inscrit dans une concertation interdisciplinaire, où les sciences physiques et les sciences sociales se complètent pour former la base de la recherche en environnement.

55. Avis sur la fluoruration des eaux de consommation au Québec

Par cet avis remis au ministre le 30 octobre 1987, le Conseil attire son attention sur les principes qui devraient guider l'intervention de son ministère au niveau du contrôle des eaux de consommation et de la protection des milieux aquatiques récepteurs. Il se dit d'opinion qu'il y a lieu de remettre en question l'attitude qui prône l'ajout d'un élément chimique à l'écosystème jusqu'au moment où les scientifiques établiront la preuve que ledit élément comporte un effet nocif pour le milieu.